



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2020

Numéro de version 14

Révision: 03.11.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1. Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** KLEIBERIT **585.5**

· **UFI:** SRMF-30M3-R00F-T8D3

· **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**
Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Mousse d'assemblage

· **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

KLEBCHEMIE

M.G.Becker GmbH & Co. KG

Max-Becker-Str. 4

D - 76356 Weingarten / Baden

Allemagne

KLEIBERIT

Chimie S.a.r.l.

200, rue de Paris

F - 67116 Reichstett

France

· **Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 7244 62 0

FAX: +49 7244 700 0

Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152

FAX: +49 7244 700 152

· **1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

+45 8988 2286 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

· **2.2. Éléments d'étiquetage**

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2020

Numéro de version 14

Révision: 03.11.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 585.5

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

- H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H332 Nocif par inhalation.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

· Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

· Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

-
- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
 - Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
 - Ce produit ne peut pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

· 2.3. Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	40-50%
CAS: 13674-84-5 EINECS: 237-158-7 Reg.nr.: 01-2119447716-31-XXXX	phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) Acute Tox. 4, H302	5-15%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	1-10%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2020

Numéro de version 14

Révision: 03.11.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 585.5

(suite de la page 2)

CAS: 115-10-6	oxyde de diméthyle	1-10%
EINECS: 204-065-8	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	
CAS: 74-98-6	propane	1-5%
EINECS: 200-827-9	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	
	Polymer with 2-Butyne-1,4-Diol and (Chloromethyl-)Oxirane, Brominated, Dehydrochlorinated, Methoxylated	1-5%
	Acute Tox. 4, H302	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1. Description des premiers secours

· Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Indications destinées au médecin:

· 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1. Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Isocyanates

Oxyde d'azote (NO_x)

piste: Cyanure d'hydrogène (HCN)

· 5.3. Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

· 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement: Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

· 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2020

Numéro de version 14

Révision: 03.11.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 585.5

(suite de la page 3)

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**Manipulation:****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

fibérisation : en cabine ventilée avec courant d'air laminaire

Encapsulage ou aspiration nécessaires.

Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter tout contact avec la peau.

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important

limiter la durée d'exposition à 4 heures

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Respecter les réglementations nationales.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****DNEL****9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

Dermique DNEL courte terme 50 mg/kg (homme)

DNEL long terme 0,05 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL courte terme 0,1 mg/m³ (homme)**13674-84-5 phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)**

Dermique DNEL courte terme 8 mg/kg (homme)

DNEL long terme 2,08 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL courte terme 22,4 mg/m³ (homme)DNEL long terme 5,82 mg/m³ (homme)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2020

Numéro de version 14

Révision: 03.11.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 585.5

(suite de la page 4)

· PNEC**9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

PNEC-eau douce >1 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer >0,1 mg/l (non spécifié)

PNEC-sol >1 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées >1 mg/l (non spécifié)

13674-84-5 phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

PNEC-eau douce 0,64 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,064 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 13,4 mg/kg (non spécifié)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 1,34 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 1,7 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 7,84 mg/l (non spécifié)

N° CAS - Désignation de la substance	Type	Valeur	Unité
--------------------------------------	------	--------	-------

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02 mg/m ³	Valeur à long terme: 0,02 mg/m ³	SB;als Gesamt-NCO gemessen
--------------	---	---	----------------------------

75-28-5 isobutaneVL (Belgique) Valeur momentanée: 2370 mg/m³, 980 ppm

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m ³ , 3200 ppm	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm	
--------------	--	---	--

115-10-6 oxyde de diméthyleVLEP (France) Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppmIOELV (Union Européenne) Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppmVL (Belgique) Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppmVME (Suisse) Valeur à long terme: 1910 mg/m³, 1000 ppm**74-98-6 propane**

VL (Belgique) Valeur à long terme: 1000 ppm

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m ³ , 4000 ppm	Valeur à long terme: 1800 mg/m ³ , 1000 ppm	
--------------	--	--	--

· 8.2. Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à:

8 heures

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important

limiter la durée d'exposition à 4 heures

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

· Equipement de protection individuel:**· Mesures générales de protection et d'hygiène:** Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.**· Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante:

En application de pulvérisation de protection respiratoire doit être porté.

Filtre A/P2 (EN 14387)

· Protection des mains: Gants de protection**· Matériau des gants**D Caoutchouc butylique - BR: ChemTek™ (0,7 mm)H Chlorure de polyvinyl - PVC: Snorkel® (0,5 mm)**· Protection des yeux:** Lunettes de protection

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2020

Numéro de version 14

Révision: 03.11.2020

Nom du produit: **KLEIBERIT 585.5**

(suite de la page 5)

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**
Dans l'installation, la surface au sol doit être scellée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**
 - Forme: Aérosol
 - Couleur: Selon désignation produit
- **Odeur:** Faible, caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Changement d'état**
 - Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
 - Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
- **Point d'éclair:** Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.
- **Température d'inflammation:** 199 °C
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Non déterminé.
- **Limites d'explosion:**
 - Inférieure: Non déterminé.
 - Supérieure: Non déterminé.
- **Pression de vapeur:** Non déterminé.
- **Densité:** Non déterminée.
- **Densité relative.** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Vitesse d'évaporation.** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique: Non déterminé.
 - Cinématique: Non déterminé.
- **9.2. Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité**
voir l'article 10.3
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2020

Numéro de version 14

Révision: 03.11.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 585.5

(suite de la page 6)

- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Oral LD₅₀ >10.000 mg/kg (rat)

Dermique LD₅₀ >9.400 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC₅₀ /4 h 11 mg/l (Ratte) (Calculations (ATE))

13674-84-5 phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Dermique LD₅₀ >2.000 mg/kg (lapin)

Polymer with 2-Butyne-1,4-Diol and (Chloromethyl-)Oxirane, Brominated, Dehydrochlorinated, Methoxylated

Oral LD₅₀ 917 mg/kg (rat)

- **Remarque:**

diisocyanate de diphenylméthane:

L'atmosphère d'essai créée lors de l'étude sur des animaux n'est pas représentative des environnements de travail, du mode de commercialisation de la substance et du mode d'utilisation auquel on peut s'attendre raisonnablement pour la substance. Par conséquent, les résultats de l'essai ne peuvent pas être appliqués directement à des fins d'évaluation des dangers. Sur la base de l'opinion d'experts et du poids des éléments de preuve, une classification modifiée pour toxicité aiguë par inhalation est justifiée.

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1. Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

LC₅₀ >1.000 mg / l / 96h (poisson)

EC₅₀ >1.000 mg / l / 24h (daphnia)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2020

Numéro de version 14

Révision: 03.11.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 585.5

(suite de la page 7)

EC₅₀ >1.640 mg / l / 72h (algue)**13674-84-5 phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)**LC₅₀ 56,2 mg / l / 96h (Zebraabärbling - Danio rerio)EC₅₀ 131 mg / l / 48h (daphnia)IC₅₀ 82 mg / l / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)

- **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6. Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1. Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**
16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1. Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1950
- **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1950 AÉROSOLS
- **IMDG, IATA** AEROSOLS
- **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
- **Classe** 2 5F Gaz.
- **Étiquette** 2.1
- **Class** 2 Gaz.
- **Label** 2.1
- **14.4. Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5. Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
- **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Gaz.
- **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** -
- **No EMS:** F-D,S-U
- **Stowage Code** SW1 Protected from sources of heat.
SW2 Clear of living quarters.
SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
- **Segregation Code** For WASTE AEROSOLS:

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2020

Numéro de version 14

Révision: 03.11.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 585.5

(suite de la page 8)

·	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers
- **Règlement EU**
9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues: REACH, Annex XVII, No. 56
- **Directive 2012/18/UE - Seveso-III:**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des ingrédients est répertorié.
- **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH, ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Règlement (CE) N° 649/2012**
Aucun des composants n'est compris.
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:** Réservé aux utilisateurs professionnels.
- **(UE) VOC - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles (COV)**
- **VOC - 2010/75/EU [%]:** 16,90 %
- **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2020

Numéro de version 14

Révision: 03.11.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 585.5

(suite de la page 9)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygienisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aérosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

F